

Attestation

14.01.2022

Sécurité de l'encre pour tampons

Les colorants contenus dans l'encre pour tampons sont sans danger pour la peau, car ils sont dérivés de colorants alimentaires. Ils sont déclarés sans halogène, ne contiennent des métaux lourds qu'en quantités naturelles et ne sont soumis à aucune obligation d'étiquetage ni considérés comme dangereux.

Néanmoins, tous les ingrédients contenus dans cette encre pour tampon sont répertoriés dans la liste EINECS, sont enregistrés au titre de REACH et ne sont pas répertoriés dans la liste ECHA-SVhC (en juillet 2021), de sorte que toutes les informations contenues dans notre fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et que le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE / à l'ordonnance sur les substances dangereuses.

Étant donné que les ingrédients sont également autorisés pour l'étiquetage des produits alimentaires ou sont présents dans des aliments comme le lait, on peut supposer que le contact avec la peau ne provoquera aucune réaction indésirable, même si l'encre est étiquetée comme irritante. De plus, l'encre pour tampon a été testée dermatologiquement par un institut indépendant et a obtenu d'excellents résultats. N'hésitez pas à demander le certificat dermatologique si nécessaire.

C'est pourquoi, lorsqu'elle est utilisée conformément à sa destination et aux fiches de données de sécurité, on peut supposer que l'encre pour tampon ne nuira pas à la santé des enfants, ni à celle des personnes âgées ou sensibles, et qu'elle ne provoquera aucune irritation cutanée.

Stefan Kupietz GmbH & Co. KG